

Politique économique

Réponse à une consultation 03.10.2019

Modification de l'ordonnance sur l'assurance maladie et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins

Les milieux économiques saluent les adaptations qui harmonisent les ordonnances et conditions d'admission avec la nouvelle loi sur les professions de la santé (LPSan). economiesuisse s'oppose toutefois à ce que les prestations de psychothérapie soient facturées directement à l'assurance maladie obligatoire. Cela irait à l'encontre des efforts déployés par le Conseil fédéral dans le cadre de ses priorités en matière de politique de la santé, en particulier les soins coordonnés. Il faut plutôt introduire des mesures de coordination, telles que celles prévues dans des modèles d'assurance alternatifs (MAA). Il serait plus judicieux de prévoir que les psychothérapeutes puissent fournir des prestations de manière autonome uniquement dans le cadre de MAA.